


FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit :	Fournisseur/Fabricant :
LUMINESCENCE PLUS™ Gel de polissage de marque Diamond	 abrasive technology 8400 Green Meadows Drive P.O. Box 545 Lewis Center, Ohio 43035-0545 É.-U.
Date de préparation : 14 mars 2007	Numéro de téléphone :
Préparé par : Donald Smith	(740) 548-4100
Date de révision : 14 mars 2007	8 h à 17 h HNE

Section 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Nom commun	N° de registre CAS	% max. de composition
Glycérol	Glycérine	56-81-5	---
Diamond	Même	7782-40-3	---
Nitrate de Potassium	Même	7757-79-1	---
Composants de classe alimentaire	Même	---	---

Section 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS / DANGERS POUR LA SANTÉ (GRAVES et CHRONIQUES)

Inhalation	Aucun connu
Ingestion	Aucun connu
Peau	Aucun connu
Contact avec les yeux	Aucun connu

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Inhalation	S. O.
Ingestion	S. O.
Peau	Lavez avec du savon doux et de l'eau.
Yeux	Rincer à l'eau courante.

Section 5 : MESURES DE COMBAT CONTRE LE FEU			
Point d'éclair	S. O.	Méthode du point d'éclair	S. O.
Température d'auto-inflammation	S. O.	Limite inférieure d'explosion	S. O.
Procédé d'extinction	Ininflammable	Limite supérieure d'explosion	S. O.
Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels	S. O.		
Procédés particuliers de combat contre le feu	S. O.		

Section 6 : MESURES SUIVANT UN DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
Précautions personnelles	Aucune
Précautions environnementales	Aucune
Méthodes de confinement	S. O.
Méthodes pour le nettoyage	Pratiques ménagères normales.
Autres informations	---

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE	
Manipulation	---
Entreposage	---

Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE	
Directives d'exposition	---
Contrôles d'ingénierie	---
Protection faciale/oculaire	Lunettes de protection
Protection de la peau	---
Protection respiratoire	---
Autres équipements protecteurs	---
Pratiques d'hygiène	---

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
Apparence	Gris	Odeur	Légère odeur de pâte
Seuil de l'odeur	S. O.	État physique	Gel
pH	S. O.	Point de fusion/de congélation	S. O.
Point/Plage d'ébullition initial	S. O.	Point d'éclair	S. O.
Taux d'évaporation	S. O.	Inflammabilité	Aucune
Limite d'inflammabilité/d'explosion	S. O.	Pression de vapeur	S. O.
Densité de vapeur	S. O.	Poids/Densité spécifique	S. O.
Solubilité	Soluble	Coefficient de répartition	S. O.
Température d'auto-inflammation	S. O.	Température de décomposition	S. O.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Stabilité chimique	Stable. La polymérisation ne se produira pas.
Conditions à éviter	S. O.
Matériaux incompatibles	S. O.
Produits de décomposition dangereux	S. O.
Possibilité de réactions dangereuses	S. O.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
Ingrédients dangereux	Aucun
Taux d'exposition	S. O.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
Ingrédients dangereux	Aucun
Mobilité	S. O.
Persistance et dégradation naturelle	S. O.
Potentiel de bioaccumulation	S. O.
Autres effets indésirables	Aucun connu

Section 13 : CONSIDÉRATIONS SUR LA MISE AU REBUT DE PRODUIT

Respectez tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DOT - Non dangereux

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

OSHA	S. O.
TSCA	S. O.
CERCLA	S. O.
SARA Section 302	S. O.
SARA Section 311/312	S. O.
SARA Section 313	S. O.
MA Right-to-Know (droit à l'information)	S. O.
PA Right-to-Know (droit à l'information)	S. O.
RI Right-to-Know (droit à l'information)	S. O.
NJ Right-to-Know (droit à l'information)	S. O.
CA Proposition 65	S. O.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Classements NARA	Santé	0	Inflammabilité	0	Réactivité	0
Date de révision précédente	14.03.2007		Raison de la révision		Changement de format	
Légende						
Abréviations	S. O. : sans objet					
Avis de non-responsabilité	<p>L'information ici présentée est basée sur des données jugées comme exactes. Cependant, aucune garantie n'est exprimée ou supposée quant à l'exactitude de ces données ou aux résultats obtenus par leur usage.</p> <p>Le vendeur ne se tient pas responsable des blessures causées à des acheteurs ou à des tiers venant en contact avec le matériau si les mesures de sécurité raisonnables indiquées sur la fiche technique ne sont pas appliquées.</p> <p>De plus, le vendeur ne se tient pas responsable des blessures causées à des acheteurs ou à des tiers venant en contact avec le matériau en raison de sa mauvaise utilisation, même si les mesures de sécurité raisonnables ont été appliquées. En outre, le propriétaire devra assumer les risques d'utilisation du matériau.</p>					